

<b>Agents autorisés</b> Membres du conseil d'administration de la FPPQ Association des emballeurs de pommes du Québec M <sup>me</sup> Sophie Perreault, AQDFL. M. Antoine Dionne, coordonnateur Table filière pomme Entrepôtsitaires	<b>Représentants des chaînes</b> Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie Metro Sobey's M. Yvon Laurin, Ass. Prop. des fruiteries du Québec
---	---

12 mai 2014

## Prix minimum de la pomme tardive destinée à la consommation à l'état frais – récolte 2013

Décision du comité de prix du 12 mai 2014 des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et de la Fédération des producteurs de pommes du Québec, est le statu quo sur les prix déjà fixés et les annexes H déjà en vigueur (voir détails dans le tableau ci-dessous).

Date	Sunrise Paulared Lobo et Ginger Gold	McIntosh Spartan Gala	Honeycrisp *	Empire Cortland Autres variétés tardives	Rouge délicieuse Jaune délicieuse
À compter du début de l'écoulement	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 38,00 \$ C : 38,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$
À compter du 18 octobre 2013			S : 30,00 \$ C : 30,00 \$		
À compter de l'ouverture des chambres A.C.	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 30,00 \$ C : 30,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$

**\* Spécifications pour la Honeycrisp**

- Calibre minimal : 2 ¾ pouces (70mm) en cellule ou en sac
- Pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire
- Coloration : rouge ou rouge rayé doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit

**Promotions ciblées et opportunités d'affaires**

À compter du 25 octobre au 30 novembre 2013	Rabais de 2 \$ pour les pommes de variétés McIntosh et Cortland en sac ou en cellule annoncées en circulaire en page frontispice ou en dernière page (Front ou back page) d'une chaîne alimentaire ou par autre regroupement de fruiterie avec preuve de circulaire durant la période.
À compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2013 au 31 décembre 2013	Rabais de 2 \$ pour la pomme de variété Cortland en sac ou en cellule annoncée en circulaire en page frontispice ou en dernière page (Front ou back page) d'une chaîne alimentaire ou par autre regroupement de fruiterie avec preuve de circulaire durant la période.
À compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2013 au 28 février 2014	Rabais de 2 \$ pour la pomme de variété McIntosh en sac ou en cellule annoncée en circulaire en page frontispice ou en dernière page (Front ou back page) d'une chaîne alimentaire ou par autre regroupement de fruiterie avec preuve de circulaire durant la période.
À compter du 1 <sup>er</sup> novembre jusqu'au 31 janvier 2014	Rabais de 2 \$ pour la pomme de variété McIntosh du Québec emballée en sac ou en cellule destinée au commerce interprovincial. Les agents autorisés devront conserver les factures de vente s'y rattachant pour validation par l'inspecteur-vérificateur des conventions de mise en marché
➔ À compter du 1 <sup>er</sup> février 2014 jusqu'au 31 mai 2014	Rabais de 2 \$ pour la pomme de variété McIntosh du Québec emballée en sac ou en cellule destinée au commerce interprovincial et à l'exportation. Les agents autorisés devront conserver les factures de vente s'y rattachant pour validation par l'inspecteur-vérificateur des conventions de mise en marché.
À compter du 1 <sup>er</sup> mars 2014 au 7 mai 2014	Rabais de 3 \$ pour la pomme de variété McIntosh en sac ou en cellule annoncée en circulaire en page frontispice ou en dernière page (Front ou back page) d'une chaîne alimentaire ou par autre regroupement de fruiterie avec preuve de circulaire durant la période.
À compter du 1 <sup>er</sup> avril 2014 jusqu'au 7 mai 2014	Rabais de 2 \$ pour la pomme de variété McIntosh en sac ou en cellule annoncée à l'intérieur de la circulaire d'une chaîne alimentaire ou par autre regroupement de fruiterie avec preuve de circulaire durant la période

➔ A compter du 7 mai 2014 au 31 mai 2014	Rabais de 2 \$ pour la pomme de variété McIntosh en sac ou en cellule annoncée en circulaire d'une chaîne alimentaire ou par autre regroupement de fruiterie avec preuve de circulaire durant la période.
➔ A compter du 7 mai 2014 au 31 mai 2014	Rabais de 1 \$ pour la pomme de variété Spartan en sac ou en cellule annoncée en circulaire d'une chaîne alimentaire ou par autre regroupement de fruiterie avec preuve de circulaire durant la période.

S: Sac

C: cellule

Suite à la décision du comité de prix, le prix des pommes destinées en cellule s'appliquera pour toutes les pommes de calibre 2 ¾ po et plus vendues en vrac dans des contenants de 35 lb et plus.

<b>Pompouce* : destinée exclusivement aux Centres de la petite enfance et garderies Seulement pour les variétés Paulared, McIntosh, Spartan, Gala Empire et Cortland</b>					
	Paulared	Cortland	Gala	McIntosh Spartan	Empire
À compter du début de l'écoulement	11,20 \$	11,20 \$	11,20 \$	11,20 \$	11,20 \$
* Précisions sur Pompouce : Pour les pommes ayant un calibre de 2 ¼ à 2 1/2 po le prix est de 30 % de moins que les pommes en sac.					

#### **APPLICATION DE L'ANNEXE H - promotions ciblées -**

Les promotions ciblées s'appliqueront de la façon suivante : un rabais sera alloué pour les variétés vendues en sac ou en cellule en promotion ciblée annoncées en circulaire. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une base mensuelle par variétés ciblées au tableau des prix précédents sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac et cellule et par variété ciblée pour chacun des mois (selon la période identifiée dans le tableau précédent). Pour la parution dans les circulaires des chaînes régionales, les emballeurs devront conserver la preuve en ayant en leur possession la circulaire originale pour pouvoir la présenter à l'inspecteur lors de la vérification des annexes H.

#### **Opportunité d'affaires- McIntosh Commerce Interprovincial**

L'opportunité d'affaires s'appliquera de la façon suivante : un rabais de 2 \$ sera alloué pour la variété McIntosh emballée vendue en sac ou en cellule destinée au commerce interprovincial ou exportation selon les périodes identifiées dans le tableau précédent. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une base mensuelle pour la variété McIntosh sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac et cellule. Les quantités devront être comptabilisées avec les mêmes annexe H de cette variété pour les promotions. Les agents autorisés devront conserver les factures de vente s'y rattachant pour validation par l'inspecteur-vérificateur des conventions de mise en marché.

#### **MÉTHODE POUR COMPLÉTER L'ANNEXE H**

Chaque agent autorisé devra soumettre à la Fédération, avec son rapport mensuel relatif à la vente des pommes (Annexe B), un formulaire intitulé « Annexe H » pour le paiement du prix moyen pour chacune des variétés ciblées dans le tableau précédent. Évidemment, les prix fixés pour ces variétés devront être respectés pendant la période du rabais. Un agent autorisé devra donc payer un prix moyen aux producteurs en tenant compte de la proportion de pommes les variétés vendues à prix régulier, en promotion ciblée selon leur destination. Les agents autorisés devront conserver les factures correspondant aux ventes réalisées lors de la promotion ciblée sur une base mensuelle. Des vérifications seront effectuées pour s'assurer du respect des conditions de la promotion ciblée avec possibilité d'inspection.

#### **PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS**

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais se tiendra par conférence téléphonique le **lundi 7 juillet à 13 h** pour établir le calendrier des dates de mise en marché **pour la récolte 2014**.

# Prix minimum de la pomme destinée à la transformation – récolte 2013

Décision du 19 décembre 2013 du comité de prix de la pomme destinée à la transformation.

Date	Pommes à jus standard	Pommes à sauce	Pommes à jus opalescent
À compter du début de la récolte	<b>Hâtives</b> 0,06 \$ la livre ou 2,52 \$ le minot de 42 livres	<b>Hâtives</b> 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres	<b>Hâtives</b> 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la récolte		<b>Tardives</b> 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage)  0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)	<b>Tardives</b> 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage)  0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)
À compter du 10 septembre 2013		<b>Tardives</b> 0,07 \$ la livre ou 2,94 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)	<b>Tardives</b> 0,07 \$ la livre ou 2,94 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)
À compter du début de la récolte *	<b>Tardives</b> 0,055 \$ la livre et ou 2,31 \$ le minot de 42 livres + bonification de 0,005 \$ la livre selon une péréquation tel que décrite ci-dessous		
À compter du 19 décembre 2013	<b>Tardives</b> 0,055 \$ la livre et ou 2,31 \$ le minot de 42 livres	<b>Tardives</b> 0,07 \$ la livre ou 2,94 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)	<b>Tardives</b> 0,07 \$ la livre ou 2,94 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)

\* De plus, **une bonification de 0.005 \$ / lb** est offerte pour couvrir les besoins de A. Lassonde en pommes du Québec pour ses produits commercialisés dans la province et ce, sur un volume maximum de 20 millions de livres.

- Tous les volumes de pommes du Québec seront payés avec la même diligence au prix initial de 0.055 \$ / lb. Une fois la saison terminée (saison des pommes à terre), A. Lassonde établira la proportion de pommes sur laquelle les producteurs méritent la bonification de 0.005 \$ / lb. La bonification sera offerte sur la pomme en provenance du Québec seulement.
- Tous les producteurs seront traités avec équité indépendamment de la date de réception de leurs pommes.
- Toutes les pommes du Québec commercialisées via les transporteurs de pommes à jus et le poste de transformation accrédité par A. Lassonde seront visées par la bonification.

## Le calcul de la bonification

Comme la saison de la pomme à terre est terminée, nous avons reçu de A. Lassonde inc. les quantités de pommes transformées de la saison 2013 qui s'élèvent à 49 169 367 lb. Ces quantités incluent les transporteurs de pommes à jus et le poste de transformation accrédité. Le paiement de la bonification de 0,005 \$/lb sur 40,68 % de la récolte qu'un producteur a livré soit à A. Lassonde ou via ses transporteurs de pommes à jus (Vergers Richard Husereau inc., Gestion Ronald Lavallée inc., Courtage Blair Ltée ou son transformateur accrédité Pommes Enderle inc.) a été transmis aux producteurs.

## PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION

Les membres du comité ont décidé que le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation se tiendra à la demande des parties pour discuter des prix des pommes tardives.

### Entreposage de pommes au Québec, par variété, par région, au 1er janvier 2014 (en minots)

Variétés			Québec	Missisquoi - Estrie	Vallée Montérégienne	Sud-Ouest de Montréal	Laurentides	Total des régions au 1er janvier 2014	Pommes utilisées en déc 2013	Pommes utilisées en déc 2012
McIntosh	Frais	Réfr.	0	0	1 513	10	5 322	6 845	27 452	22 120
		AC	0	110 000	264 739	94 504	284 335	753 578	144 638	59 332
	Transf.	Réfr.	0	1 200	5 301	43 467	45 924	95 892	49 566	32 523
		AC	0	3 200	214 425	220 901	34 740	473 266	-11 065	39 504
Cortland	Frais	Réfr.	0	0	2 548	20	780	3 348	12 225	12 081
		AC	0	39 000	132 653	29 325	78 732	279 710	23 975	60 811
	Transf.	Réfr.	0	1 066	2 174	25 796	13 398	42 434	-5 194	11 956
		AC	0	11 540	10 516	22 734	0	44 790	-814	5 952
Lobo	Frais	Réfr.	0	0	100	0	550	650	1 886	536
		AC	0	0	360	0	922	1 282	-472	108
	Transf.	Réfr.	0	0	0	6 209	762	6 971	5 503	23 634
		AC	0	0	864	0	0	864	72	-18 676
Empire	Frais	Réfr.	0	0	940	10	776	1 726	11 106	4 483
		AC	0	17 000	66 849	19 859	49 058	152 766	-3 068	14 111
	Transf.	Réfr.	0	2 340	0	14 402	164	16 906	815	6 449
		AC	0	0	3 197	23 349	0	26 546	-1 992	-408
Spartan	Frais	Réfr.	0	0	469	0	36	505	11 935	6 416
		AC	0	49 500	97 636	21 818	87 235	256 189	27 011	19 429
	Transf.	Réfr.	0	2 484	0	6 081	12 632	21 197	6 197	6 794
		AC	0	0	4 310	12 965	0	17 275	-1 536	7 408
Autres	Frais	Réfr.	0	0	600	10	0	610	9 206	2 855
		AC	0	6 500	3 412	4 954	2 088	16 954	724	2 916
	Transf.	Réfr.	0	108	12	66 550	63	66 733	18 184	36 482
		AC	0	0	36	196 002	0	196 038	-15 538	3 388
<b>Total</b>	<b>Frais</b>	<b>Réfr.</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 170</b>	<b>50</b>	<b>7 464</b>	<b>13 684</b>	<b>76 402</b>	<b>48 491</b>
		<b>AC</b>	<b>0</b>	<b>222 000</b>	<b>565 649</b>	<b>170 460</b>	<b>502 370</b>	<b>1 460 479</b>	<b>192 808</b>	<b>156 707</b>
	<b>Transf.</b>	<b>Réfr.</b>	<b>0</b>	<b>7 198</b>	<b>7 487</b>	<b>162 505</b>	<b>72 943</b>	<b>250 133</b>	<b>75 071</b>	<b>117 838</b>
		<b>AC</b>	<b>0</b>	<b>14 740</b>	<b>233 348</b>	<b>475 951</b>	<b>34 740</b>	<b>758 779</b>	<b>-30 873</b>	<b>37 168</b>

(1) Écoulement total est déterminé par variété Source: InfoHort

Pour la récolte 2013, 2 483 075 minots de pommes sont entreposés dont 641 867 minots proviennent de l'extérieur.

Pour la récolte 2012, 2 255 787 minots de pommes sont entreposés dont 780 505 minots proviennent de l'extérieur.

Pour la récolte 2011, 2 274 010 minots de pommes sont entreposés dont 710 654 minots proviennent de l'extérieur.

### Entreposage de pommes au Canada, au 1er janvier 2014 (en minot de 42 livres)

	2013-2014	2012-2013	2011-2012
Maritimes	891 786	776 881	1 015 167
Québec	2 483 075	2 255 787	2 274 010
Ontario	3 949 690	653 500	3 559 643
Colombie-Britannique	1 664 881	2 638 286	5 039 286
<b>Canada</b>	<b>8 989 432</b>	<b>6 324 454</b>	<b>11 888 106</b>

Source: InfoHort

**Entreposage de pommes au Québec au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (en minot de 42 livres)**

			2013-2014	2012-2013	2011-2012
McIntosh	Frais	Réfr.	6 845	13 572	14 526
		AC	753 578	514 611	636 951
	Transf.	Réfr.	95 892	239 571	62 534
		AC	473 266	580 807	560 342
Cortland	Frais	Réfr.	3 348	5 640	1 870
		AC	279 710	168 312	117 645
	Transf.	Réfr.	42 434	31 621	13 003
		AC	44 790	83 775	46 540
Lobo	Frais	Réfr.	650	36	0
		AC	1 282	524	388
	Transf.	Réfr.	6 971	16 369	256
		AC	864	26 717	2 520
Empire	Frais	Réfr.	1 726	616	2 098
		AC	152 766	86 033	118 287
	Transf.	Réfr.	16 906	2 573	10 948
		AC	26 546	30 229	28 958
Spartan	Frais	Réfr.	505	2 306	5 542
		AC	256 189	136 335	237 166
	Transf.	Réfr.	21 197	6 053	2 273
		AC	17 275	45 093	32 366
Autres	Frais	Réfr.	610	198	1 418
		AC	16 954	7 475	5 958
	Transf.	Réfr.	66 733	120 737	91 686
		AC	196 038	136 584	280 735
<b>Total</b>	<b>Frais</b>	<b>Réfr.</b>	<b>13 684</b>	<b>22 368</b>	<b>25 454</b>
		<b>AC</b>	<b>1 460 479</b>	<b>913 290</b>	<b>1 116 395</b>
	<b>Transf.</b>	<b>Réfr.</b>	<b>250 133</b>	<b>416 924</b>	<b>180 700</b>
		<b>AC</b>	<b>758 779</b>	<b>903 205</b>	<b>951 461</b>

Le total des pommes entreposées au Québec inclus les pommes en provenance de d'autres provinces

ÉCOULEMENT DES POMMES FRAICHES EN DÉCEMBRE			
ANNÉE	QUANTITÉ EN MINOTS	ANNÉE	QUANTITÉ EN MINOTS
2013	269 210	2008	254 511
2012	205 198	2007	160 849
2011	241 101	2006	182 086
2010	206 192	2005	209 096
2009	287 951	2004	227 376

**Programme d'assurance qualité**

Le 1er avril 2014, les membres du comité de gestion ont décidé que toutes les pommes emballées dont le contenant est identifié selon les règlements canadiens, peuvent être inspectées par Gestion Qualiterra. Seules les pommes clairement identifiées et emballées pour un marché étranger sont exemptes d'une inspection. **Cette procédure s'applique immédiatement.**

**Codaphone : 450 679-0530, poste 8671 ou 450 679-4265**

**Daniel Ruel**  
**Fédération des producteurs de pommes du Québec**  
G:\Générale 3\Général\communiqués\2013-2014\com12-05-14.doc